

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE LA MARINE : *sous-direction «logistique» ; bureau «approvisionnement de la flotte».*

DÉCISION N° 0-43263-2007/DEF/DCCM/LOG/AF portant abrogation d'un texte.

Du 29 juin 2007

NOR D E F B 0 7 5 1 5 0 1 S

Texte abrogé :

Circulaire n° 661/DEF/CMa/4 du 29 octobre 1982 (BOC, p. 4456 ; BOEM 571) et son modificatif du 7 novembre 1995 (BOC, p. 5683 ; BOEM 571).

Référence de publication : BOC N°21 du 10 septembre 2007, texte 10.

La circulaire n° 661/DEF/CMa/4 du 29 octobre 1982 et son modificatif du 7 novembre 1995, relative au matériel canin utilisé par les groupes cynophiles de la marine, est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire en chef de 1re classe,
sous-directeur de la sous-direction «logistique»,*

Etienne VUILLERMET.